

# RÉFLEXIONS SUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT BRÉSILIEN ET LES POLITIQUES PUBLIQUES ENVERS LA COMMUNAUTÉ NOIRE

Alessandra Devulsky da Silva Tisescu<sup>1</sup>

Silvio Luiz de Almeida<sup>2</sup>

## RÉSUMÉ

Malgré les changements de régime politique, aujourd'hui démocratique, et la croissance économique, les indicateurs qui mesurent blancs et noirs au Brésil, ont confirmé de façon indiscutable l'immense différence socioéconomique entre ces groupes. Cette différence qui tire son origine dans le passé esclavagiste récent du pays, qui n'a aboli l'esclavage qu'en 1888 sur son territoire, nourrit encore le racisme et dans un même temps les inégalités matérielles de plus en plus grandes ainsi que le manque de représentativité des noirs au sein du pouvoir, ont façonné une société d'Apartheid non officielle. Ce n'est que très récemment que le pays a finalement reconnu l'urgence de la mise en œuvre de politiques publiques d'inclusion des noirs dans le système d'éducation et dans la fonction publique. Le débat de la constitutionnalité de « la discrimination positive » envers les noirs au Brésil est allé jusqu'au « Superior Tribunal Federal » (Tribunal Fédéral Suprême), où les mesures ont pu finalement bénéficier de l'aval du système judiciaire. Un important débat social a surgit en raison de la mise en place d'un système de "quotas" pour les noirs dans les meilleures universités du Brésil, rouvrant ainsi la plaie. C'est dans ce cadre d'actions et d'omissions historiques de l'État qu'il est possible, à travers la méthode matérialiste-dialectique, de mettre en évidence ces transformations.

---

<sup>1</sup>Alessandra Devulsky da Silva Tisescu – Docteure en Droit Économique et Financier par l'Université de São Paulo – USP; Maître en Droit Politique et Économique par l'Université Presbiteriana Mackenzie à São Paulo; Spécialiste en Droit de l'environnement et en développement durable par l'Université de Cuiabá. Chercheure et Professeure à l'Université Nove de Julho à São Paulo. Avocate à São Paulo.

<sup>2</sup>Silvio Luiz de Almeida – Post-Doctorat en course par l'Université de São Paulo – USP; Docteur en Philosophie et Théorie du Droit par l'Université de São Paulo – USP; Maître en Droit Politique et Économique par l'Université Presbiteriana Mackenzie à São Paulo; Chercheur et Professeur à l'Université Presbiteriana Mackenzie à São Paulo. Avocat à São Paulo.

## **ABSTRACT**

Despite the changes of political regime, the democracy and economic growth, indicators that measure white and black in Brazil confirmed conclusively the enormous socioeconomic differences between these groups. This difference that originates in the recent slavery past of the country, which has abolished slavery only in 1888, feeds at the same time the racism and the material inequalities. The lack of representation of blacks in the government has shape an informal apartheid society. It is only very recently that the country has finally recognized the urgency of the implementation of public policies for the inclusion of blacks in the education system and in the public service. The debate on the constitutionality of "positive discrimination" against blacks in Brazil went to the "Superior Tribunal Federal" (Federal Supreme Court), where the measures were finally able to benefit from the downstream of the judiciary. It is in this context of historical actions and omissions committed by the State that it is possible, through the dialectical-materialist method, to highlight these changes.

## INTRODUCTION

Nous aborderons dans un premier temps, les principales caractéristiques de l'arrivée des Africains au Brésil en tant qu'esclaves et la façon dont se sont articulées leurs luttes pour l'émancipation. Il faut comprendre les motivations politiques et d'ordre économique de la participation de la fraction blanche de la population dans le mouvement abolitionniste et comment l'État est intervenu comme élément clé dans la continuité et la réélaboration du racisme brésilien.

Dans un deuxième temps nous essaierons de démontrer que le racisme systémique au Brésil est la cause et la conséquence du clivage social qui sépare blancs et noirs, et qui montre que l'élément racial est un fort composant de l'inégalité. Enfin, la réflexion sur l'introduction de politiques de discrimination positive au Brésil indique que le système de « quotas » pour l'entrée dans les universités peut être compris comme un pas important dans la recherche de démocratie raciale et qui vise à éliminer le racisme et les conséquences socioéconomiques de sa prédominance dans la société étudiée ici.

### **1. RÔLE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA POLITIQUE DANS L'ARRIVÉE FORCÉE DES AFRICAINS SUR LES CÔTES BRÉSILIENNES, DANS LE PROCESSUS D'ABOLITION ET DANS L'ADOPTION DE LA RÉPUBLIQUE.**

C'est en 1889 que le Brésil a adopté le modèle républicain, un an après l'abolition de l'esclavage qui fut proclamée en 1888. Ce court laps de temps entre ces deux événements dans l'histoire brésilienne, ne peut s'agir d'une coïncidence. Les deux furent le résultat d'un long et violent processus qui mettait les intérêts des groupes républicains, abolitionnistes et des esclaves jusqu'en 1888, en confrontation directe avec ceux des "propriétaires du pouvoir", que se partageait les riches propriétaires des latifundias et la petite bourgeoisie luso-brésilienne - conformément à la définition de l'historien brésilien Raymundo Faoro (2001 : 836)-. Entre le mouvement républicain et le mouvement abolitionniste il est possible d'observer un principe commun: le désir de modernisation du pays.

#### *1.1 L'esclavage des noirs au Brésil et la lutte pour l'émancipation.*

L'esclavage est l'un des instruments les plus efficaces d'accumulation primitive du capitalisme mercantile. Au cours du développement du capitalisme moderne il est possible de noter des processus distincts d'accumulation, lesquels se distinguent de ceux expérimentés au cours du siècle dernier, notamment après la révolution industrielle. Ainsi la naturalisation de l'esclavage des noirs par le biais de l'institutionnalisation des valeurs liées à la « Blanchitude »<sup>1</sup>, comme concept lié au beau, au supérieur, au civilisé tandis que la "négritude", elle, associée aux valeurs dévalorisantes, équivalentes à l'animalité, l'infériorité, au sauvage, constitue une action programmée par le projet colonial qui s'est poursuivie pendant des siècles au Brésil, même après la proclamation de son indépendance et postérieurement à la proclamation de la République Fédérative du Brésil en 1889 (SCHUCMAN, 2014 : 46).

Cet ordre stigmatisant, en particulier celui soutenu par l'État et perpétué pendant plus de 300 ans, n'est pas éliminé de la subjectivité individuelle de façon générale sans une action qui réaffirme la race spoliée antérieurement. En terme social, la marque indélébile de l'esclavage imprime dans la société une façon étrange de procéder face à ceux qui portent le joug du travail forcée qui provoqua au Brésil un clivage d'ordre social et racial.

Le projet de colonisation basé sur l'idée d'entreprise « mercantile » fera que la couronne rejettera quelconques politiques, en faveur de petites propriétés, qui pourraient faire du commerce interne avec les excédents productifs coloniaux, une entrave à la production tournée vers l'exportation. Même si les expériences vécues dans les colonies espagnoles et anglaises montrent une période de forte utilisation du travail servile de blancs, comparables à l'esclavage, mais distinct dans ce qu'il y a de plus substantiel dans le travail forcé, c'est à dire la domination complète sur le corps, sur les descendants et la perpétuité de la condition d'esclave, cette expérience n'a pas existé au Brésil qui a associé l'esclavage aux noirs africains objets du trafic, d'autant plus après l'échec de la tentative d'esclavager les indiens.

Bien que le travail forcé ait existé dans toute l'Amérique Latine, il n'a pas été expérimenté au Brésil et pendant que l'odieux système de l'esclavage était progressivement balayé des Amériques, le Brésil persista dans ce modèle, dû au type de colonisation adoptée. En ne donnant, ni la priorité, ni les conditions matérielles de développement d'une économie dans laquelle le travail salarié puisse subsister, les seuls Portugais qui étaient disposés à vivre au Brésil, étaient ceux qui recevaient de vastes parcelles de terre pour l'exploitation, celles appelées *Sesmarias*<sup>2</sup> qui instaurent le style d'exploitation par voie de plantation (FAUSTO, 2006 : 22).

Le besoin de main d'œuvre au sein du modèle "plantation", mis en place par la couronne portugaise, fit de l'esclavage un commerce lucratif pour l'Etat lusitanien. Pour trouver la main d'œuvre adaptée à l'exploitation des ressources naturelles à grande échelle, on a utilisé, dans un premier temps les indigènes, en les réduisant en esclavage. Dans le cas Brésilien, la monoculture intensive amenait l'indien à l'épuisement de son corps, le tuant par le contact avec les maladies apportées par le colon, ou par la nature hautement dégradante du travail à grande échelle, qui devait être effectué dans les champs. Il y avait de plus une difficulté culturelle d'assimilation par l'indien d'un type de travail tourné vers la plus-value qui n'existait pas dans la configuration sociale native de la production. En raison des circonstances culturelles et de l'impact biologique provoqué par les premiers contacts entre Indiens et Européens, l'esclavage des habitants autochtones du Brésil n'a pas été poursuivi, et malgré cela, cette seule tentative eut pour résultat de les décimer presque complètement.

Dans le Brésil du XVII<sup>ème</sup> siècle, la relation entre les grands propriétaires des terres destinées à la monoculture intensive basée sur le travail esclave, les propriétaires plus petits et les petits paysans, généralement des Portugais d'origine paysanne, se passait sans trop de conflits. La main d'œuvre blanche était minoritaire dans les campagnes car au-delà des raisons liées à la facilité d'esclavager les indiens, dans un premiers temps, puis l'achat d'esclaves noirs dans un deuxième temps, le colon portugais ne considérait pas les tâches manuelles comme une activité digne d'être effectuée par des blancs, mais plutôt par des indiens ou des noirs, c'est à dire des esclaves. Selon Skidmore (1998 : 41) le travail manuel était dénigré et le colon portugais laissait aux blancs le soin exclusif de donner des ordres, et aux noirs, la mission naturelle de réaliser le travail commandé par le maître blanc. Cette

caractéristique perdue dans la société brésilienne moderne, comme une séquelle, de la mentalité coloniale portugaise, qui jugeait le travail manuel inférieur et demandait donc son exécution par les bras des noirs.

La lutte émancipatrice des Africains victimes de cette traite et emmenés au Brésil en tant qu'esclave fut violemment réprimée. Les révoltes, menées par des esclaves ou éventuellement des noirs affranchis, furent nombreuses. Luísa Mahin, une africaine musulmane qui fut la mère d'un autre leader – Luis Gama – fut une des responsables de deux importantes révoltes noires dans l'État de Salvador de Bahia. Une en 1835, connue sous le nom de « révolte des Malês », et l'autre en 1837, appelée *Sabinada*. Ces deux révoltes se termineront par des exécutions, des châtiments et des déportations mais elles permirent de montrer à la société le sentiment de révolte des noirs réduits en esclavage.

En 1832 les esclaves sont soumis à un décret ayant force de loi, qui oblige tous les noirs à se convertir au catholicisme, religion officielle de l'empire, dont le non-respect peut être passible de la peine de mort, car si vous professiez un autre type de foi cela était considéré comme sorcellerie. L'impact de ce décret affecta un des derniers refuges des esclaves dans le maintien de leur identité et de leur culture, en criminalisant le candomblé<sup>3</sup>, l'umbanda, la capoeira, la samba et plusieurs autres formes d'expression religieuse et culturelle. L'État envoyait à la société brésilienne un signal clair de dénigrement des valeurs associées aux noirs, élevant la foi et les valeurs européennes au rang de standard de « normalisation » auquel les afro-brésiliens devaient se soumettre pour être « tolérés ». Malgré tous les efforts de l'État pour la destruction de l'histoire et de la culture noire, les religions et les expressions culturelles associées aux esclaves, continuèrent à faire partie de la vie des noirs brésiliens de manière dissimulée, comme une tentative de résistance symbolique contre l'effacement de leur histoire. Le fait que l'umbanda et le candomblé aient survécu jusqu'à aujourd'hui est une des preuves qui montre que même en mobilisant l'ensemble de l'appareil de l'État brésilien, le pouvoir ne fut pas capable de détruire les fortes valeurs culturelles des noirs au Brésil, grâce à l'insoumission des esclaves quant au respect des lois impériales.

On a aussi assisté à la création d'espaces de résistance contre les propriétaires d'esclaves, les *Quilombos*<sup>4</sup>, dans lesquels se concentrèrent les dénonciations les plus importantes concernant l'horreur de l'esclavage et la lutte pour l'abolition. Les noirs qui arrivaient à fuir le supplice infligé dans les *Senzalas*, formaient alors de petits villages, en général loin des fermes et du regard des contremaîtres afin d'organiser une résistance des *Quilombos* contre la capture des fugitifs. Dans l'État de Mato Grosso, le *Quilombo do piolho* (de celui qui a des poux), fut dirigé par Teresa de Benguela, qui fut proclamée reine par la population du *Quilombo* qui s'était constituée. Le *Quilombo* abritait des noirs et des indiens qui fuyaient le régime d'esclavage et fut finalement détruit en 1770. Ceux qui ne réussirent pas à fuir, furent torturés sur la place publique ou exécutés.

Malgré tout, le plus célèbre *Quilombo* brésilien qui dura le plus longtemps, fut celui de Palmares, avec à sa tête Zumbi dos Palmares. Situé dans l'État d'Alagoas, le *Quilombo* a débuté vers 1580 et a réussi à résister pendant plus d'un siècle à un grand nombre de tentatives de destruction. Zumbi, son leader fut exécuté et sa tête exposée sur la place publique.

De plus, ces importantes initiatives menées par des hommes et des femmes remarquables, esclavagés, qui même devant l'absolue dépersonnalisation de leur identité, ont réussi à supplanter la soumission du corps et de la subjectivité pour intégrer

la lutte politique contre le système politico-étatique de l'esclavage. Il faut aussi souligner le rôle indéniable du mouvement abolitionniste institué par les métisses, les noirs affranchis et les blancs.

Fils de pères blancs et de mères noires qui vécurent sous le joug de l'esclavage, José do Patrocínio et Luis Gama restèrent célèbres pour avoir aidé à la libération de beaucoup d'esclaves et d'avoir écrit dans plusieurs journaux sur l'urgence de la fin de l'esclavage. (SKIDMORE, 1998 : 101). André Rebouças, dont la grand-mère était une noire affranchie, est même devenu conseiller de D. Pedro II jusqu'à la chute du régime impérial en 1889. Il fut un important interlocuteur qui représenta les voix abolitionnistes au sein de la cour. Sa célébrité venant de l'audace de ses projets d'ingénierie, qui viabilisèrent le développement des infrastructures du Brésil, permettait qu'il fût un des rares représentants de la petite classe moyenne qui avait ses entrées auprès de la famille impériale.

Parmi les abolitionnistes blancs les plus célèbres de cette période, nous pouvons souligner le rôle de José Bonifácio qui fut ministre et sénateur du temps de l'empire. Il se démarqua en s'apposant comme défenseur de l'indépendance brésilienne face à la monarchie portugaise et lutta de façon tenace pour la fin progressive de l'esclavage. Bonifácio fut un important précurseur de l'école positiviste au Brésil, dû à sa formation au sein des écoles françaises, imprégnées des enseignements d'Auguste Comte. Également positiviste, Joaquim Nabuco occupa une place prépondérante au sein du mouvement abolitionniste brésilien, luttant pour l'extinction du régime qui, au-delà du fait d'être odieux, retardait le développement du pays. L'idéal positiviste relativement évident dans les textes de Nabuco (2011:86), comme par exemple dans « la caractéristique du mouvement abolitionniste », dans lequel il défend ouvertement, que l'abolition ne devrait pas être concédée dans les rues, ni dans les *Senzalas* ou dans les *Quilombos*. Les notions liées à l'importance du maintien de l'ordre, bien que l'abolition consistât en un acte de transgression d'un régime séculier, du soutien à la modernisation et son rapprochement des valeurs liées au progrès et à l'esprit des Lumières, sont présents dans les développements des textes de Nabuco.

Inciter les esclaves à se rebeller et à se mettre en première ligne du mouvement, était un crime pour Nabuco, plus particulièrement selon lui, car les insurgés seraient cruellement punis par leurs maîtres. De plus, même si la rébellion fût couronnée de succès, on craignait la montée, dans des proportions catastrophiques, d'un sentiment de revanche de la part des esclaves libérés. La fin du régime esclavagiste au Brésil ne devrait pas altérer l'ordre social ou remettre en question la propre existence des institutions qui étaient le pilier du système. Nabuco plaidait pour une abolition qui se ferait par le biais de la loi, se substituant à l'ensemble des normes protectrices du droit de propriété des propriétaires d'esclaves, par d'autres qui sauvegarderaient la liberté et l'émancipation des noirs réduits en esclavage au Brésil. Nabuco cite l'exemple de la guerre civile américaine comme quelque chose à éviter, et il en vient même à mentionner que l'abolition de l'esclavage au Brésil ne pourrait se faire par un acte héroïque isolé d'un gouvernement central, à la manière dont Lincoln avait pu la réaliser. L'abolition à la brésilienne devrait se fonder sur la loi, et devrait être institutionnelle, car il n'y avait pour les abolitionnistes un quelconque espoir qu'elle survive à une révolution, dues aux conditions historique du pays. De fait c'est comme cela qu'elle apparut à la fin du processus.

## 1.2 L'impact de l'abolition de l'esclavage et le développement du racisme systématique au Brésil dirigé par l'Etat

Le Brésil se trouvait dans une situation isolée dans les Amériques concernant l'esclavage. Les Etats-Unis avaient aboli partiellement l'esclavage en 1863, puis de façon intégrale en 1865. Cuba a éliminé l'esclavage graduellement, commençant le processus en 1879, jusqu'à l'abolition complète du régime en 1886, laissant le Brésil dans une position peu glorieuse, celle du dernier pays au monde à abolir l'esclavage en 1888. Concernant la question de la justification de l'abolition tardive, les maîtres d'esclaves ne se disposèrent pas, du moins de façon officielle, à répertorier les arguments pseudoscientifiques connus, relatifs à l'infériorité de la race noire et à la naturalisation de sa position subalterne, comme ce fut le cas aux Etats-Unis. Malgré l'absence de défense de cette nature dans la sphère publique, cela ne signifie pas que le discours de la hiérarchie entre les races, que promeut « la Blanchitude » au détriment du noir, ne fut pas amplement utilisé dans la sphère privée. Il n'y a pas de racisme sans idéologie et théorie qui le soutienne (SCHUCMAN, 2014 : 61). Ces idées qui étaient perméables dans la société brésilienne depuis l'époque coloniale, continuaient à être présentes dans le Brésil moderne de manière réélaborée.

Au Brésil, les arguments portaient sur des questions pragmatiques du point de vue des propriétaires d'esclaves, au cas où, l'abolition perdurerait : la faillite de l'économie brésilienne qui s'appuyait sur une main d'œuvre esclave, l'incapacité de l'Etat brésilien à indemniser les propriétaires face aux pertes financières engendrées par les expropriations d'une partie de leurs propriétés. Ce dernier argument était possible dans une perspective esclavocrate, en considérant que l'esclave avait été acheté au moment où les lois en vigueur permettaient l'esclavage, on se devait alors d'indemniser le propriétaire face aux altérations de législation qui viendraient empêcher leur utilisation (SKIDMORE, 1998 : 82).

Avant l'abolition complète de l'esclavage en 1888, furent adoptées des lois dans le but de montrer au monde l'intention du Brésil d'en finir avec ce régime. La première loi fut votée en 1831, la loi Feijó, qui déterminait que fut considéré libre, n'importe quel noir qui arriverait en tant qu'esclave au Brésil. Cette loi, qui venait de la forte pression exercée par l'Angleterre pour l'abolition de l'esclavage, ne fut largement pas respectée, sans qu'il y eut un quelconque effort du gouvernement brésilien pour maintenir son effectivité. Jusqu'à aujourd'hui, l'expression "pour les anglais" est utilisée dans le langage populaire par les brésiliens pour parler d'une situation à ignorer ou de simulation, qui apparut dans le lexique brésilien en raison du cynisme par lequel était considéré l'existence d'une loi que tous savaient n'avoir aucune force effective.

Cependant cette loi de 1831 devint un recours légal important dans les années 1880, quand son application devint un argument juridique valide pour demander la libération d'esclaves qui fuyaient des *senszalas* et obtenaient de l'aide des mouvements abolitionnistes pour se défendre devant les cours brésiliennes. Luis Gama est resté connu comme l'un des célèbres journalistes qui étant aussi avocat, n'utilisait pas seulement ses colonnes dans les journaux pour soutenir le mouvement pro-abolitionniste, mais qui entamait des actions en justice sans rien demander aux esclaves, et utilisait la loi de 1831 (la loi Feijó) comme argument légal pour obtenir la libération de ses clients. (COSTA, 2011 : 70). Plus tard la loi, "Eusébio de Queiroz" fut

éditée en 1850, empêchant le trafic d'esclaves et interdisant l'arrivée des africains dans cette condition sur les côtes brésiliennes.

Même l'écrivain Victor Hugo qui dirigeait une commission d'intellectuels français, tenta de convaincre le roi D. Pedro II d'abolir l'esclavage en 1870, en lui écrivant une lettre. Il ne reconnut qu'un an plus tard l'existence du document et fit part officiellement de sa volonté d'abolir le régime, en édictant en 1871 « la loi du ventre libre », qui permettait, à partir de cette date, aux fils d'esclaves de jouir de leur liberté. Cependant la naissance en tant qu'homme libre, selon la loi, conditionnait cette liberté au travail esclave jusqu'à l'âge de 21 ans. Dans un monde où l'espérance de vie moyenne d'un esclave était de 18 ans, cette loi en devenait pratiquement vide de sens. Même si la loi faisait référence à la possibilité « d'achat » par l'État de l'esclave nouveau-né, cette pratique fut rarement observée.

En 1885 fut édictée la loi dite « loi des sexagénaires » qui donnait, la liberté à un tout petit nombre d'esclaves qui arrivaient à l'âge de 65 ans. La loi fut largement critiquée à l'époque parce qu'elle ne concernait qu'un nombre dérisoire d'esclaves, étant donné que la majorité des esclaves n'avait pas l'opportunité de devenir vieux, et aussi parce qu'elle permettait aux propriétaires d'esclaves de se soustraire à leurs responsabilités concernant les esclaves âgés, qui étaient généralement malades et handicapés et qui ne pouvaient subvenir seuls à leurs besoins.

La loi Aurea ne fut signée par la princesse Isabelle qu'en 1888, quand le processus d'affaiblissement du discours esclavagiste paraissait avoir atteint sa limite. En 1890 dans le Brésil devenu républicain, le décret 528 concrétisa le début d'une politique de « blanchiment », basée sur les idées des théories eugénistes, populaires à l'époque, qui prônaient la supériorité blanche par rapport aux noirs. De telle sorte que le décret permettait l'entrée sur le territoire national de n'importe quelle ethnie, à l'exception textuelle des asiatiques et des africains.

En 1890, le Ministre de l'économie et des finances du Brésil républicain, Rui Barbosa, sous la présidence du Marechal Deodoro Da Fonseca, était au courant des implications légales que l'abolition pouvait engendrer. La rumeur selon laquelle il s'ensuivrait une vague d'actions judiciaires intentées par les propriétaires d'esclaves contre l'État, faisait de plus en plus de bruit. C'est dans ce contexte que l'éminent juriste prendra une décision qui allait rendre profondément difficile les recherches sur l'origine et l'histoire des noirs au Brésil. Avec l'autorisation du congrès, Rui Barbosa ordonnera de brûler toutes les archives et les registres officiels concernant l'esclavage au Brésil, ayant pour objectif de rendre impossible toute proposition d'actions judiciaires, dans le but d'obtenir des indemnités qui auraient dû être versées par l'État. Cet acte extrême et largement controversé eut l'effet escompté. Il n'y eut versement d'aucune sorte d'indemnisation que ce soit pour les anciens propriétaires d'esclaves.

Durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, la pression abolitionniste, gravita autour des sphères du pouvoir au Brésil. Dans un monde où tous ceux qui jouissaient d'une quelconque position sociale, c'est à dire, ceux qui étaient relativement bien rémunérés (fonctionnaires publics, professions libérales, prêtres, ordres religieux et commerçants) disposaient d'au moins un esclave, et la possibilité de perdre un domestique, qui n'avait aucun droit, et qui était entièrement dévoué à leur bien-être, représentait le débat le plus important de ce moment historique. (CARVALHO, 2002 : 20). Il y a même des registres de quelques rares esclaves libres, qui dans de peu nombreux cas, accumulaient un peu de patrimoine, et qui faisaient alors aussi l'acquisition d'un esclave pour le



composer. Toutes les classes sociales brésiliennes étaient intimement liées, d'une manière ou d'une autre à l'esclavage, c'est bien pour cela que le débat abolitionniste ne se réduisait pas au cercle des grands propriétaires ruraux.

Le processus d'abolition de l'esclavage, même s'il fut long et progressif, ne bénéficia pas d'un long débat autour de la condition d'esclave pour créer un environnement adéquat pour recevoir la population récemment libérée. L'arrivée des noirs en tant qu'esclaves au Brésil a débuté dans la seconde moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle, et en 1822 (année de l'indépendance) leur nombre atteignait déjà 3 millions d'individus, déportés durant cette période. Cette même année la population d'esclave franchit le seuil du 1 million, parmi une population totale de presque 5 millions. Il ne s'agissait pas d'un nombre insignifiant d'esclaves qui obtenaient en quelques décennies, la condition pour le moins formelle, de citoyen. Même ainsi, des décennies ne furent pas suffisantes pour mobiliser l'État brésilien, afin de préparer les institutions pour la création de politiques publiques pour accueillir les noirs libérés. Cette omission criminelle fut décisive pour la permanence du racisme contre les noirs au Brésil.

Afin d'alimenter la culture de l'infériorité naturelle de la race noire, l'État se garda bien de créer des politiques d'indemnisation pour ceux qui se trouvaient déjà dans l'incapacité d'exercer un quelconque travail, c'est à dire, qu'il n'y eut aucune concession de retraites pour les années de services, ou pour les maladies chroniques, contractées durant les années de travail forcé. Pour ceux qui étaient encore en état de travailler, il leur restait les postes les moins rémunérés et les plus précaires, quand il ne s'agissait pas d'exercer dans des conditions analogues à celles de l'esclavage, récemment abolit.

L'imposture créée par l'abolition de l'esclavage envers les noirs, consistait à provoquer la réaffirmation des préjugés coloniaux concernant les qualités inhérentes aux noirs. La construction de l'identité émancipée des noirs au Brésil, au cours de la période esclavocrate, était bloquée, car l'esclave était toujours ramené à la condition de « *res* », c'est à dire de chose. De cette façon, toutes les qualités qu'il est nécessaire d'attribuer à un homme qui a réussi ou à une femme respectée, ne pouvait correspondre au profil de l'esclave ou de l'ex-esclave dans le Brésil de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, par le simple fait de ne pas avoir la capacité de porter le titre de sujet de droits.

En contrepartie les qualités péjoratives liées à la sauvagerie, à la paresse ou à la stupidité, sont de manière traditionnelle attribuées aux noirs. Il était commun à l'époque de trouver des annonces dans les journaux, qui promettaient une récompense contre la livraison d'esclaves fugitifs, et qui les décrivaient selon des paramètres réservés au monde animal. Les années de travail forcé faisaient que le peu qui survivait aux services des *Senzalas*<sup>5</sup>, atteignait l'âge adulte manchots, brûlés, blessés, avec des cicatrices, des problèmes d'articulation ou des douleurs aiguës (SCHWARCZ, 1987). Ils étaient dans leur grande majorité, analphabètes, sans aucun type de formation technique susceptible de les rendre aptes pour un travail autre que celui des champs.

Cependant, l'abolition de l'esclavage, telle qu'elle fut réalisée au Brésil, jeta sur le marché du travail, des millions de noirs libres qui n'étaient pas préparés pour entrer dans un monde libre. L'État, unique entité, capable de mettre en place une campagne nationale d'alphabétisation des ex-esclaves, n'en fit rien. Le peu d'emplois disponibles dans les zones urbaines, leur étaient inaccessibles de par leur totale incapacité à faire face aux choses les plus simples du monde dans le Brésil de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle : lire une instruction, écrire un message, signer un document, recevoir un paiement, compter des pièces ou des billets, se servir d'une machine.

Le destin de la majeure partie de ces ex-esclaves fut la rue, la mendicité, l'alcoolisme et, dans bien des cas, le suicide. Ceux qui avaient la chance que quelqu'un s'intéresse à eux pour leurs services en ville, se voyaient travailler dans des conditions analogues à celles de l'esclavage. Ils travaillaient dans les rues comme vendeurs de sucreries ou de babioles, en échange d'un repas ou d'un abri pour la nuit. Sans aucune garantie salariale préétablie. Le peu d'esclaves qui réussissaient à revenir dans les campagnes, s'installaient dans les anciennes bâtisses des *Quilombos* et vécurent et vivent encore dans la difficulté d'obtenir la propriété de leurs terres, victimes de l'intimidation des « grileiros<sup>6</sup> » et des « posseiros<sup>7</sup> », qui étant au courant de l'absence de documents de propriété des populations des *Quilombos*, tentèrent violemment de les expulser de leurs territoires.

C'est de cette situation de chômage et d'absence de quelque forme d'indemnisation que ce soit de la part de l'État, pour l'adaptation des noirs à l'après 1888, qui fut la cause d'un processus de renforcement des préjugés raciaux au Brésil. Cette triste situation, qui aurait pu être évitée, du moins atténuée, par l'action de l'État, grâce à des politiques qui aurait prévues l'alphabétisation des adultes et la formation professionnelle, n'a fait qu'empirer la mise à l'écart de la société des noirs du Brésil.

Le spectre de l'esclavage, continua à persécuter les noirs, qui même s'ils étaient libres de travailler, ne bénéficiaient pas d'une préparation initiale que leurs concurrents blancs possédaient, pour leur entrée sur le marché du travail. Sans propriétés, sans maisons à eux ni même possibilité de contracter un crédit, les noirs ne pouvaient entreprendre, et très peu arrivaient à rentrer à l'université. C'est pour cela qu'ils n'occupaient pas de places importantes dans l'appareil bureaucratique, et qu'ils n'avaient de pouvoir sur presque rien, proche de ce qui se passait au temps de l'esclavage.

Les relations interracialles, excepté celles résultant de l'exploitation de la force de travail des noirs, n'étaient pas encouragées, voire vues comme répréhensibles. Il est important de rappeler que le métissage, entre blancs et noirs au Brésil, fut le résultat de viols, dans la plupart des cas. Les femmes noires ne consentaient pas aux sévices infligés par les maîtres, et de manière générale, ne pouvaient rien faire concernant les viols et les enfants ainsi engendrés. Les mulâtres, fruits de ces relations, souffraient également du préjugé, mais dans une moindre mesure que celui réservé à ceux dont la couleur de peau était plus foncée. Machado de Assis, grand écrivain brésilien, qui était mulâtre, en vint à avoir ses portraits « blanchis »<sup>8</sup>. Cette pratique devint commune au Brésil après l'abolition, comme un moyen d'oublier les racines noires chez le peu de mulâtre en situation d'ascension sociale. De récentes études au Brésil, démontrent que le racisme n'a pas beaucoup changé entre le XIX<sup>ème</sup> siècle et l'époque actuelle. Celles-ci montrent que plus la peau est claire, même celle des mulâtres, plus les emplois sont meilleurs et plus les années d'études sont nombreuses (RIBEIRO, 2011). Les décennies qui suivirent l'abolition, paraissent maintenir le noir dans la continuité de sa position de survie, une situation accommodante qui fut embrassée par la majeure partie de la société blanche brésilienne car elle n'avait pas appris à vivre sans le travail servile des noirs, autant dans la sphère privée que publique.

La position officielle de l'État brésilien, concernant le racisme, fut toujours celle de la négation de son existence. Ce ne fut qu'en 1951 que les noirs purent s'appuyer sur une loi, la loi Afonso Arinos, qui prévoyait des contraventions pénales en cas de pratiques racistes. Cependant, la contravention pénale, dans l'ordre juridique brésilien, est considérée comme un délit de moindre potentiel offensif que le crime, et

prévoit des peines plus clémentes. Même si les récits d'actes racistes faisaient partie du quotidien des noirs brésiliens, la loi Afonso Arinos n'obtint le soutien du congrès qu'en raison de la répercussion négative d'un acte raciste perpétré sur une étrangère. À l'époque la célèbre danseuse afro-Américaine Kathrine Dunhan, se vit refuser l'hébergement à l'Hôtel Serrador, à Rio de Janeiro, pour le simple fait d'être noire. Ce ne fut que face à l'impossibilité de faire taire les médias étrangers sur la farce que représentait la démocratie raciale brésilienne, que l'État en vint à prévoir la pénalisation des pratiques racistes au Brésil, près d'un siècle après l'abolition de l'esclavage. En revanche cette fameuse loi, fut un pas important dans la reconnaissance par la société de sa culture du racisme, mais ne fut capable en 40 ans d'existence de ne faire incarcérer personne. Et ce ne fut pas par manque de crimes, mais plutôt grâce à la complaisance bienveillante avec laquelle les autorités ont toujours reçue les dénonciations d'actes racistes ou encore la honte de leurs victimes d'en dénoncer leur pratique.

Le racisme d'État contre les noirs s'est néanmoins maintenu durant tout le XX<sup>ème</sup> siècle. Même si la Samba comme expression culturelle avait été assimilée par la culture brésilienne, bien qu'elle puise son origine dans les percussions africaines apportées par les esclaves, le contrôle légal des expressions culturelles et de la foi, associées à la communauté noire continuèrent d'exister. À l'instar de l'intolérance pratiquée contre les religions de matrices africaines qui devint légale dans l'État de Paraíba en 1966, et celui de l'État de Bahia en 1976.

Dans le premier cas, la loi 3443/66 exigeait que les « pai » et « mãe » de « santo » (nom qui désignait les chefs religieux de chaque *terreiro*) réalisent des examens psychiatriques qui attestaient de leur santé mentale pour l'exercice de leur foi. Dans le deuxième cas, la loi 3097/72 exigeait, que les *terreiros* (expression utilisée pour désigner les espaces dans lesquels sont pratiqués le candomblé et l'umbanda) soient enregistrés auprès du commissariat de police le plus proche pour qu'il y ait un contrôle sur les manifestations organisées. Il est clair que la mise en œuvre d'actions discriminatoires dans l'univers des noirs au Brésil, fut systématique et de façon ininterrompue, initiée par l'État dans la plupart des cas, qui tentait d'effacer la mémoire relative aux origines africaines d'une bonne partie de la population et qui imposait en même temps les valeurs de substitution relatives à la « Blanchitude ».

Au cours des 21 ans de dictature militaire au Brésil, la junte militaire maintint le discours de négation structurelle du racisme au Brésil, y compris quand il tentait de se justifier auprès des organismes internationaux. C'est curieusement de cette époque, que date la ratification par l'État brésilien de la convention internationale relative à l'élimination de toute forme de discrimination raciale, dans lequel le gouvernement, même s'il niait l'existence du racisme, réaffirmait l'idée de la démocratie raciale, et s'engagea à éliminer la discrimination raciale et à promouvoir les politiques d'égalité raciale. La ratification se fit à travers du Décret 65810 en 1969, qui permit de faire cesser les innombrables dénonciations qui arrivaient en Europe et aux États-Unis, mais le gouvernement dictatorial de l'époque ne fit rien pour mettre en œuvre les engagements auxquels il s'était obligé.

Néanmoins ce n'est qu'en 1988, que par le biais de la promulgation de la nouvelle constitution Fédérale de la République du Brésil, et l'ouverture à la démocratie, qu'il y eut substitution de la loi Afonso Arinos par la loi 7.716. La nouvelle loi allongea de 5 ans la peine pour crime raciste, atteignant ainsi la pratique du concept

de crime. En 1997 la loi fut de nouveau modifiée, en ajoutant d'autres types de peines relatives au racisme comme celle de la moquerie et de l'offense.

Avec la nouvelle constitution de la République en 1988, qui prévoyait expressément la criminalisation du racisme, il était de plus en plus difficile de soutenir une démocratie raciale qu'au au niveau du discours. La position officielle du Brésil face aux organismes internationaux sur le racisme ne changea qu'en 1995, quand l'État reconnu finalement son problème d'inégalité et de discrimination raciale, en proposant de mettre en place des politiques publiques pour combattre le problème.

Ceci est le contexte historique de la publication de la loi 9.459 de 1997, qui finit par considérer comme crime la pratique de la discrimination ou le préjugé religieux, et rendait alors le crime imprescriptible et incompatible avec le paiement d'une caution. Cependant, les plus de 100 années écoulées après l'abolition de l'esclavage, au cours desquelles ont été criminalisées les formes les plus importantes de la négritude au Brésil, laissèrent des traces indélébiles. Ces traces peuvent difficilement être effacées par de seules actions punitives. C'est comme ça qu'ont commencé à prendre corps, principalement dans les années 80, des revendications pour des politiques qui mettraient fin aux chemins tracés pendant des siècles par l'État, de racisme contre les noirs. Le débat concernant des politiques publiques d'intégration, de réflexion sur le racisme structurel fut le début d'un processus fermement menée par la société civile noire. Ce sont les leaders noirs du Brésil qui, face à la traditionnelle omission de l'État, ont commencé à s'organiser pour dénoncer le racisme au travail, dans la politique, dans les écoles, dans les relations entre les individus, exigeant des actions concrètes capable de réduire, et même d'éliminer le fossé social qui existait entre les noirs et les blancs au Brésil..

### *1.3 La discrimination positive et le rêve brésilien d'une démocratie raciale.*

Dès la promulgation de la constitution de la République en 1988, l'omission de l'État brésilien dans le fait de promouvoir des politiques publiques qui s'attaquent au problème du racisme de façon active, devint de plus en plus intenable. Les études réalisées par les propres institutions du gouvernement indiquaient de façon unanime que le clivage social au Brésil, n'en déplaise à l'imaginaire populaire d'un pays métissé harmonieux avait une composante raciale déterminante (DOMINGUES, 2007). L'inégalité sociale brésilienne a une couleur. Et la couleur de la pauvreté au Brésil est noire.

Cette inégalité sociale, liée au racisme, se reflète dans la difficulté des noirs à exercer pleinement leur citoyenneté et la façon dont ils sont traités par l'État. Adorno (1995, 63) indiqua dans ses recherches, sur le système judiciaire que les noirs brésiliens tendaient à être plus persécutés par les forces de police, et qu'ils sont confrontés à des problèmes d'accès à la justice et à la difficulté de se défendre par rapport aux blancs accusés d'avoir commis des crimes<sup>9</sup>. En terme de données statistiques sur les violences au Brésil, publiées en 2012, celles-ci montrent que la majorité des homicides concernent des personnes jeunes (53% des victimes avaient entre 15 et 29 ans), cependant, 77% de ces jeunes étaient noirs (WAISELFISZ, 2012 : 39). Au sein du système éducatif la situation n'était pas différente. En 1997, seulement 2,2% des personnes *pardos*<sup>10</sup>, et 1,8% des noirs étaient présents dans les institutions d'enseignement supérieur, alors qu'à l'époque les noirs et les personnes de couleur *pardo*, représentaient 45% de la

population brésilienne, d'après l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE).

L'article 3 de la constitution de la République stipule de façon expresse qu'il est du devoir de l'État de promouvoir des politiques de promotion de l'égalité raciale, ainsi que d'éradication de la pauvreté, des inégalités sociales, tout ceci étant associé à un objectif de promotion du « bien », à être réalisé sans préjugés d'origine, de race, de sexe, de couleur et d'âge (BRASIL, 2005 : 3).

C'est dans ce contexte qu'est créé en 1996, le secrétariat National des droits de l'homme, qui lança le « programme national des droits de l'Homme » dans lequel était prévu des actions de discrimination positive pour l'intégration des noirs dans l'appareil éducatif, l'élaboration de politiques de compensation mais aussi de stimulation de l'initiative privée dans le cadre de la discrimination positive. Plus tard, plus en rapport avec les problèmes spécifiques de la communauté noire, on assiste à la création historique et inédite d'un secrétariat, ayant un statut ministériel au sein du gouvernement fédéral, exclusivement dédié à la promotion de l'égalité raciale au Brésil. Le Seppir (Secrétariat spécial des Politiques de Promotion de l'Égalité Raciale), créé en 2003, se mis à gérer le Système National de Promotion de l'Égalité Raciale, et le SINAPIR, créé la même année. . Pour la première fois, est créé, au Brésil, un organe rattaché au gouvernement fédéral pour la recherche, l'élaboration, l'exécution et la gestion de politiques publiques, dédiées au dépassement des inégalités raciales qui mettaient le peuple noir au centre de son existence légitime.

Dans cette même année 2003, la loi 10639 est édictée, et met en place l'obligation de l'enseignement des relations ethno-raciales, de l'histoire et de la culture afro-brésilienne et africaine dans l'éducation primaire et supérieure. La loi a vu sa réglementation décortiquée par la résolution 01/2004 du Conseil National de l'Éducation, organe rattaché au Ministère de l'Éducation, afin de la faire appliquer immédiatement, en dissipant les quelconques doutes possibles quant à son introduction dans les nouvelles perspectives interdisciplinaires à être enseignées.

La loi et la résolution mentionnées sont des repères importants pour l'éducation brésilienne, légitimant une demande historique du mouvement noir, concernant la nécessité de ne pas retirer des programmes scolaires, la connaissance du rôle central qu'ont joué les noirs dans la construction de la société coloniale ainsi que de leur héritage culturel, linguistique et surtout, de leur résistance contre l'esclavage. Malheureusement, le manque de contrôle du gouvernement sur le respect de son application par les institutions d'enseignements, combiné au manque de préparation et au racisme des responsables des écoles et des universités, sont autant de facteurs qui ne rendent pas viable l'application de la loi sur le territoire national même si elle est toujours en vigueur.

La perception tardive que l'effacement de l'histoire et de la culture noire, sur les bancs de l'école, était l'un des piliers de la reproduction de stigmates racistes auxquels les noirs étaient soumis, fut extrêmement préjudiciable au combat contre la discrimination raciale. Les livres d'histoires adoptés ne mentionnaient pas les luttes des esclaves contre leurs maîtres. Le mouvement abolitionniste était dépeint comme une indulgence charitable des blancs, ignorant le rôle important des noirs et des mulâtres dans sa constitution. Les *Quilombos*, ses héros et ses héroïnes, et tout ce qui pouvait servir d'exemple positif des actions des noirs, tout était méticuleusement effacé, ou apparaissait alors comme un événement secondaire, sans importance pour la réflexion sur la construction de la société.

C'est une des raisons pour laquelle la population déclarée noire au Brésil en 1890, équivalait à 56% de la population et en 1940, elle ne représentait plus que 36%. Cette chute du pourcentage de noirs qui apparaissait dans les enquêtes est liée à la façon dont la "Blanchitude" était privilégiée, alors que l'univers noir était considéré « non-civilisé ». Les politiques de blanchissement de la population stimulaient les mariages interracialisés comme une manière d'éliminer les éléments noirs du Brésil, en valorisant le métissage comme le chemin à suivre pour la « *Blanchitude* ». Au-delà du fait que le pays menait une politique migratoire qui discriminait l'entrée des Africains, et favorisait celle des européens, spécialement pendant les premières années de la République, et plus tard sous « l'aire Vargas », les noirs qui se trouvaient à la limite du phénotype mulâtre, se déclaraient blancs.

Ce phénomène est lié au fait que certains noirs, plus particulièrement ceux considérés *pardos*, se déclaraient blanc afin de ne pas être assimilé à celui qui possédait des caractéristiques péjoratives, qui ne jouait pas un rôle central et considéré inférieur. C'est un mouvement subjectif de rejet de ses origines et de sa race, mais qui n'est pas exclusivement fondé sur la volonté individuelle du sujet. C'est avant toute chose un mouvement social. Alimenté par les noirs et les blancs, il est important d'observer que le racisme introjecté chez les noirs ne bénéficiait qu'aux blancs.

Le racisme est donc un processus de forme rationnelle, avec des aspects économiques, mais qui fonctionne aussi par la conjugaison de processus inconscients de reproduction, liés aux sujets blancs et noirs. Cependant la partie blanche bénéficiaire du racisme, investie de valeur incontestablement racistes, a le pouvoir, occupant la grande majorité des postes de gestion gouvernementaux et/ou détenant le pouvoir économique nécessaire, de promouvoir les valeurs associées à l'univers européen blanc, comme modèle à être suivi. C'est ici que réside le rôle important de l'État dans son maintien ou son combat. Comme les noirs ne sont pas présents dans les postes d'administration des politiques publiques de l'État, le processus d'invisibilité de leurs intérêts, est encore plus profond, faisant de l'État, le bras bureaucratique du racisme au Brésil, dont les contours idéologiques ont récemment connus quelques altérations dans certains secteurs.

Dans cette perspective, il ne restera aux noirs que d'accepter d'occuper des postes de travail subalternes et les obligations qui y sont attachées, l'esthétique qui refuse le noir comme modèle et de tenter de correspondre au stéréotype blanc. De là vient l'aspect mis en évidence par Ribeiro (2011), concernant la création curieuse d'une auto-déclaration que les noirs et les *pardos* en viennent à utiliser : brun clair, brun foncé, châtain. Ce sont des tentatives qui permettent d'échapper au racisme et tout ce qu'il signifie matériellement dans leurs vies.

Il est clair que beaucoup de noirs n'acceptèrent aucune de ces alternatives imposées, parmi lesquels certains sont devenus des fondateurs ou des militants d'importants groupes organisés de résistance au racisme institutionnel. Les principaux groupes de résistance noirs sont créés après 1888, à l'instar du "Club du 28 septembre" (1897) et le club "13 mai des hommes noirs" (1902) à São Paulo; l'« Association Brésilienne des Hommes Noirs » à Rio de Janeiro (1917), parmi des centaines d'autres disséminées dans tout le Brésil. Cependant l'institution la plus grande et la plus active au début du XX<sup>ème</sup> siècle, voit le jour en 1931, le FND (Front Noir Brésilien)). Son siège se trouve à São Paulo, et est créé pour succéder au "Centre Civique Palmares" de 1926, il a compté jusqu'à plus de 20 mille militants dans l'État de São Paulo et dans d'autres États brésiliens. (DOMINGUES, 2007).

Actuellement le mouvement noir est encore plus organisé et articulé, jouant maintenant un rôle indispensable dans la défense de la démocratie et de l'égalité raciale, exerçant des services significatifs dans la recherche, dans la presse et dans l'activité politique parmi lesquels on peut citer: Éducation et Citoyenneté des Afro-descendants et des Défavorisés (Educafro); Le Mouvement Noir Unifié (MNU) et le Collectif National de la Jeunesse Noire (Enegrecer). L'infatigable action de combat de ces groupes, ainsi que des centaines d'autres qui ne sont pas cités ici, fut ce qui permit de lancer le débat sur la discrimination positive et qu'il gagne en notoriété, au point de faire partie de l'agenda institutionnel du gouvernement fédéral au cours du mandat de Luís Inácio Lula da Silva, qui mit en évidence la création du "Seppir" en tant qu'icône historique des luttes du mouvement noir dans le combat contre l'inégalité raciale.

Dans un premier temps, le format de la discrimination positive brésilienne prit les expériences américaines comme paramètre. L'égalité formelle n'est pas suffisante, de sorte que la recherche de l'égalité matérielle entre les races, comme l'égalité des chances et d'accès, passe par l'intervention de l'État. Beaucoup plus qu'un mécanisme réparateur enraciné dans les injustices du passé, la discrimination positive a pour objectif de permettre aux groupes victimes de discriminations, l'accès au système éducatif et au marché du travail.

Une des revendications du mouvement noir fut la création d'une loi qui puisse être capable de systématiser les paramètres et les objectifs liés à la promotion de l'égalité raciale. Grâce à un débat houleux au Congrès, dans lequel le texte original de la loi avait été modifié considérablement avec le but d'éliminer quelques garanties à la population noire, il est venu la loi 12288 de 2010, en créant le "Statut de l'égalité raciale". Le Statut prévoit la création de politiques inclusives dans le système éducatif brésilien, auxquels étaient établis comme les piliers du système. Par la suite, la loi 12711 de 2012 institua la politique de réservation de places pour des élèves noirs, *pardos* et indigènes, issus des écoles publiques, dans tout le système éducatif supérieur et de l'enseignement secondaire fédéral, quelque chose qui n'avait jamais été mis en place par le système éducatif brésilien de manière systématique. Le programme fut adopté par plus de 70 universités brésiennes, et il faut rappeler que les institutions d'enseignement supérieur sont autonomes pour la mise en place de cette politique, qui varie en fonction de la méthode utilisée et le nombre de réservation octroyé.

Le système le plus appliqué est celui de la réservation de places pour les bénéficiaires du programme proprement dit en créant des quotas. Quelques autres universités ont adopté un système différent, avec moins d'amplitude en ce qui concerne la réelle facilitation de l'accès des noirs à l'université, dans lequel a été créé une bonification de la note acquise par l'élève correspondant au profil racial, lors de la réalisation de l'examen d'entrée. (DAFLON; FERES JUNIOR; CAMPOS, 2013). Il y a aussi des cas d'universités qui adoptent exclusivement la création de places spécialement réservés aux noirs, et d'autres qui décident de créer un système mixte de croisement des méthodes de quotas, un bonus sur la note et une augmentation des places disponibles. Jusqu'à présent tous les systèmes fonctionnent invariablement dans une certaine mesure, permettant d'augmenter l'accès à l'université des noirs, des *pardos*, des indiens et des élèves des écoles publiques

Depuis l'adoption du programme de quotas raciaux dans quelques une des plus prestigieuses universités du Brésil, il y eu un mouvement vindicatif de la part des secteurs les plus conservateurs de la société, qui tentèrent de faire barrage au programme. Les médias brésiliens (dont la presse est contrôlée à plus de 70 % par 7 familles peu démocratique), une partie de la société non organisée, et quelques partis politiques, attaquèrent sur plusieurs fronts en s'investissant contre l'idée de réserver une partie des bancs de l'université pour les noirs. Les arguments contraires aux quotas tournaient autour des questions juridiques et politiques, de l'inconstitutionnalité d'une

politique qui soi-disant créeraient une « discrimination », contre les blancs fragilisant la constitution de la République qui s'oppose à tout traitement inégalitaire. Les quotas instaурeraient un climat de haine raciale entre blancs et noirs, qui soi-disant n'existerait plus au Brésil<sup>11</sup>, ainsi que la chute de la qualité des universités publiques qui résulterait de l'entrée des noirs non qualifiés pour l'enseignement.

Sur le plan juridique la thèse de l'inconstitutionnalité fut rejetée par la plus haute cour Brésilienne, le Tribunal Suprême Fédéral. Concernant les actions d'accusation de non-respect du principe fondamental (ADPF) 186, le recours extraordinaire (RE) 597285 et l'action directe d'inconstitutionnalité (ADI) 330, les Ministres décidèrent que le principe d'égalité matérielle prévalait. Le pouvoir judiciaire entendait majoritairement signifier, à travers ce jugement, que l'État, pas seulement pourrait, mais devrait intervenir pour promouvoir le combat contre l'inégalité raciale, et surtout en raison de l'historique esclavocrate de la société et de sa difficulté à surmonter le racisme.

Sur le plan politique, la propre progression de l'application des politiques de quotas, montra que ses effets n'étaient pas délétères face aux raisons, et qu'ils ne causaient pas non plus d'effets négatifs au sein de l'environnement académique dans lequel les noirs issus des quotas étaient intégrés. La présence de noirs dans les universités introduisit finalement la présence de cette partie de la population qui historiquement se retrouvait écartée de l'enseignement supérieur public, permettant ainsi que l'environnement devienne démocratique et représentatif de la société à laquelle il appartenait. On ne constata aucun incident violent entre étudiants issus des quotas et ceux qui n'en étaient pas, de telle sorte qu'au contraire de ce qu'annonçait les personnes qui critiquaient le programme, la diversité raciale dans les universités s'est révélée être un facteur important du développement social et académique des élèves.

En 2010 le nombre de personnes qui se définissent comme noir et *pardos*, a augmenté de presque 50% de la population totale, selon les données de l'IBGE. C'est probablement le fruit du plus grand nombre de politiques publiques dédiées au combat contre le racisme et l'inégalité raciale, existante à ce moment-là. En ce qui concerne le nombre de noirs et de *pardos* qui rentrent dans l'enseignement supérieur, les chiffres se sont aussi améliorés. Selon l'Institut National d'Études et de Recherches Éducationnelles (INEP), le pourcentage de noirs présents dans les universités est passé à 35% tandis que celui des blancs est de 62%. La politique des quotas, conjuguée aux autres programmes gouvernementaux, dédiés à la réduction de l'inégalité sociale, commence à donner des résultats. Il est alors possible d'affirmer que le combat contre l'inégalité raciale, et l'affrontement des problèmes liés au racisme, n'est effectif qu'à partir du moment où la façon d'aborder les politiques publiques, atteint plusieurs des aspects et des dimensions que revêt la question raciale au Brésil.

## CONCLUSION

Le racisme ne peut être combattu que grâce à la réflexion initiale qui se propose d'admettre et de comprendre les formes et les sens qu'il prend dans le quotidien de chacun. Même si ce mouvement isolé n'arrive que difficilement, car au Brésil le blanc apprend depuis son enfance, à normaliser l'existence des noirs en position subalternes. Ajouté au fait de ne pas avoir eu de professeurs noirs, de parents noirs qui



ont bien réussi professionnellement, ou des amis noirs qui jouissent de conditions financières suffisantes pour survivre dignement et de manière équivalente au niveau dont bénéficie normalement les blancs, la continuité du stéréotype de l'infériorité du noir dans le niveau supérieur d'éducation et dans le cadre du travail, apparaît comme un cercle vicieux inévitablement fermé. Sans la nécessité de créer des relations ou d'être en compétition avec des noirs dans le cadre du travail, à l'université ou dans la vie publique, le racisme accomplit son objectif le plus terrible, qui est de justifier l'absence des noirs dans cette sphère grâce à l'argument fallacieux de leur incompetence ou de leur incapacité à monter dans l'échelle sociale.

C'est alors contre cette réalité d'inégalité que les actions positives et spécialement la politique des quotas, se dressent comme un mécanisme d'affrontement, permettant de créer des opportunités pour occuper des places qui étaient historiquement inaccessibles aux noirs. Même si l'on sait que la mise en place d'actions positives dédiées à l'intégration sur le marché du travail, ou dans les universités, n'est pas le seul moyen de combattre le racisme et ses conséquences, il s'agit cependant de politiques importantes qui s'ajoutent au besoin urgent de promouvoir des politiques de valorisation des noirs et des interventions stratégiques dans le domaine de l'éducation dans lequel on rencontre la plus importante dimension qui puisse promouvoir les opportunités d'ascension sociale. Comme type d'action positive, celle des quotas ne sont que temporaires et ne dureront que tant que l'inégalité raciale se montrera profonde et suffisante pour imposer préalablement l'exclusivité de certaines places pour des blancs ou des noirs. Cela ne sert pas à créer d'autres types de discrimination mais à démocratiser racialement les espaces et les opportunités.

## NOTES

---

<sup>1</sup>La recherche de Lia Vainer Schucman est une source importante de données empiriques sur le racisme au Brésil, en présentant le concept de « blanchitude »: La recherche de Lia Vainer Schucman est une source importante de données empiriques sur le racisme au Brésil, en présentant le concept de « blanchitude »: "Ce sont donc dans ces processus historiques que la « blanchitude » commence à être construite comme une idéologie du pouvoir, dans laquelle les blanches prennent leur identité raciale comme une norme et un standard, et d'autres groupes apparaissent alors comme à la marge, ou comme déviants, parfois même inférieures ». (2014 : 46).

<sup>2</sup>Sesmarías : concessions de terres agricoles concédées par l'Empire portugais pour la production d'aliments.

<sup>3</sup>Candomblé : religion issue du syncrétisme entre les croyances africaine et le catholicisme.

<sup>4</sup>Quilombos : petits villages constitués par des esclaves fugitifs, résistant à l'esclavage.

<sup>5</sup>Senzalas: lieu où étaient hébergés les esclaves dans les plantations.

<sup>6</sup>Grileiros: personnes qui avaient accaparé les terres

<sup>7</sup>Posseiros: personnes qui occupent des terres dont ils n'ont pas le titre de propriété.

<sup>8</sup>Dans une **vidéo publicitaire** de l'une des plus anciennes banques du Brésil, La « Caixa Economica Federal », l'écrivain Machado de Assis a été joué par un acteur blanc – provoquant un tollé au sein de la communauté noire. Après l'impact du "blanchiment" de l'une des icônes de la littérature brésilienne, fait avec l'argent public, la banque a supprimé la publicité de la tv, et a publié une déclaration d'excuses à la société, en refaisant la publicité avec un acteur noir. L'affaire a eu lieu en 2011. Disponible sur [http://www1.caixa.gov.br/imprensa/noticias/asp/popup\\_box.asp?codigo=6611019](http://www1.caixa.gov.br/imprensa/noticias/asp/popup_box.asp?codigo=6611019).

---

<sup>9</sup>Sergio Adorno constata que pour des crimes identiques, 59,4% des Blancs analysés ont été condamnés, tandis que 68,8% des Noirs obtenaient la condamnation par la même accusation, à un taux de près de 10% plus élevé (1995 : 63).

<sup>10</sup> Pardo : personne de couleur, dont la peau est plutôt marron clair. Personnes issues du métissage de population au Brésil, dont la couleur est plus claire que celle des noirs.

<sup>11</sup>Empêcher la mise en œuvre de la politique d'inclusion par les «quotas» en raison de la crainte d'une hostilité accrue entre Blancs et Noirs serait un problème si cette hostilité n'existe plus. Ce n'est pas le cas. L'extermination de la jeunesse noire au Brésil a été signalé en 2014 à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de l'Organisation des États Américains (OEA). Les données du chercheur Waiselfisz, menées par le « SEPPIR », indiquent que sur les 30.000 jeunes tués, presque 80% étaient noirs, et que la probabilité qu'un jeune homme noir soit assassiné au Brésil est 2,5 fois plus élevé par rapport aux Blancs (2012: 39). Ces données ne font que renforcer la nécessité de mettre en œuvre des mesures de discrimination positive, spécialement parce que le statut socio-économique des Noirs est moins développé par rapport aux Brésiliens blancs. En effet, 64,6% des 10% des plus pauvres dans la population étaient des Noirs, mais concernant les pourcentages des plus riches celui des Noirs tombe à 22,3% des 10% des plus riches et seulement 11,5% étaient des Noirs parmi le 1% des plus riches (IPEA 2003). Le noir a reçu en 2003 au Brésil 51,8% du salaire d'un "non noir". En 2012, ce pourcentage a augmenté à 63,2%. Comme pour les femmes noires, ils reçoivent 49,3% du salaire d'un homme blanc. En termes de chômage, le taux pour le noir est de 2,4% plus élevé (IPEA 2003 et 2012). Lorsqu'il est employé à São Paulo, dans la majorité des cas le noir occupent des postes les plus précaires, comme la construction et le travail domestique (les données de 2013, du Département de la statistique et des études socio-économiques Inter-Union - DIEESE).

## RÉFÉRENCES

- AGLIETTA, Michel. **Régulation et crises du capitalisme**. Paris : Odile Jacob, 1997.
- ADORNO, Sergio. **Discriminação racial e justiça criminal em São Paulo**. Novos Estudos. Cebrap. São Paulo, Cebrap, 43: 45-63, novembro 1995. Disponible sur: <[http://novosestudos.org.br/v1/files/uploads/contents/77/20080626\\_discriminacao\\_racial\\_2.pdf](http://novosestudos.org.br/v1/files/uploads/contents/77/20080626_discriminacao_racial_2.pdf)>
- BERCOVICI, Gilberto. **Constituição e Estado de Exceção Permanente**. Rio de Janeiro: Azougue Editorial, 2004.
- BRASIL. **Constituição da República Federativa do Brasil (1988)**. São Paulo: Saraiva, 2005.
- \_\_\_\_\_. Plano Juventude Viva: caminhos da política de prevenção à violência contra a juventude negra no Brasil. Secretaria Geral da Presidência da República. Brasília. 2014.
- CARVALHO, José Murilo de. **Cidadania no Brasil: o longo caminho**. 3 ed. Rio de Janeiro: Civilização Brasileira, 2002.
- COTA, Luiz Gustavo Santos. **Não só para 'inglês ver': justiça, escravidão e abolicionismo**. In: Revista dos Pós-graduandos em história da UNICAMP. n. 21. Dossiê documentos judiciais e história social. 2011. p. 65-92. Acces on 14 May 2015: <<http://www.ifch.unicamp.br/ojs/index.php/rhs/article/view/912>>.
- DAFLON, Verônica Toste; FERES JUNIOR, João; CAMPOS, Luiz Augusto. **Ações afirmativas raciais no ensino superior público brasileiro: um panorama analítico**. **Cad. Pesqui.**, São Paulo , v. 43, n. 148, p. 302-327, Apr. 2013 . Available from <

---

15742013000100015&lng=en&nrm=iso>. access  
on 16 May 2015. <http://dx.doi.org/10.1590/S0100-15742013000100015>.

DOMINGUES, Petrônio. **Movimento negro brasileiro: alguns apontamentos históricos.** *Tempo*, Niterói, v. 12, n. 23, p. 100-122, 2007. Available from <[http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S1413-77042007000200007&lng=en&nrm=iso](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1413-77042007000200007&lng=en&nrm=iso)>. Access on 15 May 2015.

DU BOIS, W. E. B. **The Souls of black folk.** Canada: Some Good Press, 2015.

DIEESE. **Diferenciais de inserção de negros e não negros no mercado de trabalho.** Disponível sur: <<http://www.dieese.org.br/analiseped/2014/2014pednegrossao.pdf>>.

FAORO, Raymundo. **Os donos do poder: formação do patronato político brasileiro.** Rio de Janeiro: Globo, 2001.

FAUSTO, Boris. **História concisa do Brasil.** São Paulo: Edusp, 2002.

FONTES, Virgínia. **O Brasil e o capital-imperialismo : teoria e história.** 3 ed. Rio de Janeiro: Editora UFRJ, 2010.

GALLAGHER, CHARLES A.; TWINE, France Winddance. **Rethorizing race ans whiteness in the 21st century: changes and challenges.** London – New York: Routledge, 2012.

HIRSCH, Joachim. **Observações teóricas sobre o Estado burguês e sua crise.** In: Poulantzas, N. (Org). *O estado em crise.* Rio de Janeiro: Graal, 1985.

IBGE. **Censo Demográfico: 2010.** Disponível sur: <http://www.ibge.gov.br/home/presidencia/noticias/imprensa/ppts/00000009352506122012255229285110.pdf>.

MASCARO, Alysso Leandro. **Estado e forma política.** São Paulo : Boitempo, 2013.

\_\_\_\_\_. **Crítica da legalidade e do direito brasileiro.** São Paulo: Quartier Latin, 2003.

MENDONÇA, Joseli Maria Nunes. **Entre a mão e os anéis: lei dos sexagenários.** Campinas, SP: Unicamp, 2008.

MOURA, Clóvis. **Sociologia do negro brasileiro.** São Paulo: Atica, 1988.

NABUCO, Joaquim. **O abolicionismo.** 1 ed. Brasília: Editora Universidade de Brasília, 2011.

NAVES, Marcio Bilharinho. **Marx: ciência e revolução.** São Paulo: Moderna, 2000.

\_\_\_\_\_. **Marxismo e direito: um estudo sobre Pachukanis.** 1 ed. São Paulo: Boitempo, 2000.

PASUKANIS, Evgeni B. **Teoria geral do direito e marxismo.** Rio de Janeiro: Renovar, 1989.

PENA, Eduardo Spiler. **Os pajens da casa imperial.** Campinas, SP: Unicamp, 2001.

RIBEIRO, Carlos Antonio Costa. **Desigualdade de oportunidades educacionais no Brasil: raça, classe e gênero.** Educação on-line (PUCRJ), v. 8, p. 1, 2011.

SCHAWARCZ, Lilia Moritz. **Retrato em branco e negro: jornais, escravos e cidadãos em São Paulo no final do século XIX.** São Paulo: Cia. Das Letras, 1987.

SCHUCMAN, Lia Vainer. **Entre o encardido, o branco e o branquíssimo: branquitude, hierarquia e poder na cidade de São Paulo.** São Paulo: Annablume, 2014.

SKIDMORE, Thomas E. **Uma história do Brasil.** São Paulo: Paz e Terra, 1998.

TWINE, France Winddance. **Racism in a racial democracy: the maintenance of white supremacy in Brazil.** New Brunswick – New Jersey – London: Rutgers University Press, 2000.

---

WAISELFISZ, Julio Jacobo. **Mapa da violência 2012: a cor dos homicídios no Brasil**. Rio de Janeiro: CEBELA, FLACSO; Brasília: SEPPIR/PR, 2012. Disponível sur: <[http://www.mapadaviolencia.org.br/pdf2012/mapa2012\\_cor.pdf](http://www.mapadaviolencia.org.br/pdf2012/mapa2012_cor.pdf)>.